
Vos interventions Chez Madame Massena 12 bis Bd Thermal 63100 Clermont Ferrand

1 message

Michel et Monique BONNARD <bonnard63@gmail.com>
À : Contact.clermont@destia.fr

9 septembre 2026 à 09:37

A l'attention du/ de la responsable d'Agence.

Monsieur, Madame,

Nous avons noté que vous intervenez régulièrement chez notre voisine Madame Elisabeth MASSENA en passant sur notre propriété.

Nous devons vous informer qu'il n'y a pas lieu de passer sur le terrain de notre domicile pour vous rendre chez Madame Massena, contrairement aux instructions qui ont pu vous être données par Madame MASSENA ou sa famille.

En effet, le terrain de Madame MASSENA n'a jamais été enclavé, et dispose d'accès sur la rue des prés hauts qui doivent permettre le passage de ses visiteurs et services.

L'obligation de passage pour les visiteurs par la rue des prés hauts a été réglée depuis 2008, par un protocole intervenu entre Madame MASSENA et nous, qui a été entériné par le Tribunal de Clermont Ferrand, qui lui a donné force exécutoire.

En 2025, Madame Massena a entamé une énième procédure de référé devant la juridiction de clermont Ferrand, pour faire supprimer les portails situés sur notre parcelle, et qui nous appartiennent

Le jugement de juin 2026, qui en est issu, la déboute de ces demandes, mais pour tenir compte de l'aggravation de son état de santé a souhaité la mise en place, à titre temporaire, d'une boîte codée contenant les clés et télécommandes des portails de notre propriété.

L'usage de ces clés et télécommandes lui est destiné pour ses propres passages, seule ou accompagnée, ce qui correspond pleinement à votre intervention de ce jour pour laquelle vous êtes venu la chercher à son domicile.

Cela doit également faciliter l'intervention des secours en cas d'urgence.

Pour autant, les obligations concernant ses visiteurs, qui datent de 2008, n'ont pas été remises en cause par ce jugement, et l'usage de la rue des prés hauts, qui permet en outre le stationnement des véhicules de vos intervenant reste obligatoire pour les interventions courantes.

Madame Massena a été mise en demeure par Clermont Communauté, depuis décembre 2025, de remettre en état ses parcelles bordant la rue des prés hauts dont l'état de délabrement présente des dangers pour les usagers.

Nous tenons bien évidemment l'ensemble de ces documents à votre disposition, si vous souhaitez les consulter et restons à votre disposition pour vous apporter toutes les informations complémentaires que vous jugeriez nécessaires.

Pour l'avenir, nous vous demandons de bien vouloir ne plus utiliser le passage sur notre propriété pour les besoins courants de Madame MASSENA.

Nous vous en remercions par avance, et vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Monique et Michel BONNARD

12 Boulevard Thermal
63100 Clermont Ferrand
04-63-08-28-09
bonnard63@gmail.com